

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

02 JUIL. 2026

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°043-2026

SEANCE DU : 25 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 25/06/2026

Affichée le : 16/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis exceptionnellement dans les salles annexes du centre des sports et des loisirs sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

Pouvoirs : 1

Absents : 1

Etaient présents :	Patrick RAOULT	Thomas PROUST	Fabien VOLLE	Thierry CHAUMERLIAC
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Michel WATIER	Franck MARCHAL
	Catherine DEVILARD	Serge GHILLEBAERT	J.M. HENNEBERT	David GRANDINETTI
	Daïkha BRICOUT	Anne-Laure BONCORI	Anissa BENDHIAF	Edouard DEGREMONT
	Hervé SOUPRAYEN	Audrey SABOURIN	Ambre OLLIVIER	Aude MAZURELLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Céline GALLAND	Eric DEVILARD
	Alban RANGIER	Morgane RABISCHUNG		

Absents représentés : Madame Anne-Laure BONCORI pouvoir à Madame Daïkha BRICOUT

Absents non représentés : Madame Anissa BENDHIAF

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien VOLLE

Composition de la commission des listes électorales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Considérant qu'il appartient au Préfet de constituer et de nommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- d'un conseiller municipal appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- d'un conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lorsque celle-ci a obtenu des élus, ou à défaut d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Après avoir entendu les exposés de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE** la désignation des membres suivants :

TITULAIRES	
Liste majoritaire	Thierry CHAUMERLIAC
	Serge GHILLEBAERT
	Aude MAZURELLE
2ème liste	David GRANDINETTI
3ème liste	Hervé SOUPRAYEN

SUPPLEANTS	
Liste majoritaire	Thomas PROUST
	Alban RANGIER
	Monique ROBERT
2ème liste	Jean-Marc HENNEBERT
3ème liste	

- **PRÉCISE** que ces propositions seront transmises à Monsieur le Préfet pour établissement de l'arrêté portant composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour extrait certifié conforme, le 25 juin 2026

Le Maire,
Céline CAUDRON

